



Télécommunication

Très haut débit: un enjeu essentiel pour l'agriculture

« Alors que l'accès au très haut débit est un enjeu majeur dans les territoires ruraux, notamment pour la transition agricole, le service universel de téléphonie fixe n'est pas encore accessible partout dans les secteurs isolés. Célia De Lavergne, députée de la troisième circonscription de la Drôme, défend le dossier. »

Face au sentiment d'abandon des territoires ruraux par l'opérateur Orange, la députée de la troisième circonscription de la Drôme, Célia de Lavergne, a alerté, en fin d'année dernière, le monde politique afin de mettre fin à cette situation intolérable. Depuis sa prise de fonction en 2017, la députée est sans cesse sollicitée par les maires de son département sur les problématiques de dégradation du réseau cuivre, les délais ou de l'absence de réparation ou de raccordement ou encore le manque de réponses apportées par l'opérateur.

Des « gros nœuds noirs »

Si la Drôme et l'Ardèche sont aujourd'hui considérées comme des « gros nœuds noirs en France » au vu des signalements continus auprès de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), Célia de Lavergne regrette le manque de données sur le réseau de télécommunication : « Ces données sont conservées par l'opérateur historique et non partagées, note-t-elle. La stratégie d'Orange est d'isoler les maires pour les traiter séparément et éviter les actions collectives. C'était donc à moi, en tant que parlementaire, de les représenter collectivement et d'engager une action », annonce Célia de Lavergne.

Alors que la convention sur la gestion du service universel, contractualisée entre l'opérateur Orange et l'Etat, prenait fin en novembre 2020, la députée s'est montrée inquiète de voir qu'aucune anticipation n'a été prise pour assurer la transition entre la convention qui régule la partie cuivre, et ce qui était considéré comme l'avenir, la fibre. « Mon action, soutenue par les maires ruraux, a créé un vrai électrochoc au niveau politique », souligne-t-elle.



Célia de Lavergne, députée de la troisième circonscription de la Drôme.

En janvier dernier, elle s'est vue attribuer une mission flash parlementaire afin de préciser le diagnostic des dysfonctionnements et faire des propositions au gouvernement. Dans l'attente des réponses du gouvernement pour donner suite à ses conclusions rendues le 10 février « pour un service universel qui porte son nom, effectif sur tous les territoires », Célia de Lavergne reste très vigilante et attend des prises de décisions fortes pour l'ensemble du monde rural en matière de gestion et d'entretien du réseau cuivre. « À court terme, il faut que l'on s'attaque à l'inacceptable. Aujourd'hui, des personnes âgées restent sans téléphone durant des semaines, sans réponse de l'opérateur. C'est une situation intolérable ». La députée de la Drôme parle de mépris, alors que le taux de réparation des lignes téléphoniques sous 48 heures imposé à Orange à l'échelle nationale est de 85 %. « Les 15 % restants doivent parfois attendre des mois le rétablissement de leur ligne ». Ce qui peut s'avérer dramatique dans les territoires isolés. Pour faire bouger les choses, elle est à l'initiative d'une lettre adressée le 20 avril dernier

au Premier ministre et co-signée par sept députés, cinq sénateurs et 343 maires de Drôme et d'Ardèche. Ce courrier demande à Jean Castex l'annonce et la mise en application de mesures d'urgence pour garantir à tous les Français un accès à la téléphonie et à internet.

Un service universel pour tous

« Il faut remettre de l'universalité dans le service universel », insiste la députée. Le service universel, qui concerne actuellement la téléphonie fixe, englobera à compter du 1^{er} janvier 2023, la téléphonie fixe et l'accès au très haut débit, « dont le débit proposé au départ sera de 8 Mb/s », avec, à terme, un « objectif de très haut débit » de 30 Mb/s. Les marges de manœuvre sont donc importantes. « Orange doit présenter un plan d'actions au gouvernement. Je ne suis pas contre, à partir du moment où la gouvernance et le suivi de ce plan d'actions sont réguliers et associent les élus », précise Célia de Lavergne.

Elle a ainsi proposé à Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique

et des Communications électroniques, un suivi et une évaluation régulière, à minima tous les six mois, réalisés par un comité départemental de suivi, regroupant parlementaires, élus locaux, services de l'Etat et Orange.

Rattraper dix ans de sous-investissements

« La réussite de ces échanges passera par d'importants moyens, humains et financiers, alloués aux zones rurales abandonnées depuis plusieurs années », déclare Célia de Lavergne. « On ne rattrapera pas dix ans de sous-investissement avec quelques dizaines de milliers d'euros pour la Drôme et l'Ardèche dans les années à venir. Il faut accepter de rattraper ce retard et voir les choses en face: nous n'aurons pas la fibre partout dans les territoires d'ici 5 à 10 ans. » Malgré tout, des efforts sont faits dans les zones rurales. En 2018, l'Etat a lancé le programme « New deal mobile », visant à résoudre la fracture numérique et permettre à chacun de disposer d'une connexion 4G. « 30 pylônes sont en cours d'installation dans les secteurs vallonnés de la Drôme », informe Célia de Lavergne. Alors que l'accès au très haut débit est un élément important pour développer la compétitivité des exploitations agricoles, certaines d'entre elles ne disposent toujours pas d'une connexion ADSL suffisante pour pouvoir assurer leurs démarches administratives et répondre à la transition agroécologique. « C'est ici un enjeu majeur auquel nous devons répondre rapidement, d'autant plus que de nouveaux agroéquipements connectés sont de plus en plus présents pour assurer la transition », conclut la députée, bien consciente qu'il reste des efforts considérables à faire. ■

Amandine Prioret



En 2018, l'Etat a lancé le programme « New deal mobile », visant à résoudre la fracture numérique et permettre à chacun de disposer d'une connexion 4G.

KIT SATELLITE / Une aide de la Région pour s'équiper



La Drôme, l'Ardèche, l'Isère, l'Ain, la Haute-Savoie et les quatre départements auvergnats vont pouvoir bénéficier d'une aide de la Région, plafonnée à 600 euros dont 300 euros pour l'achat du kit satellite et 300 pour son installation.

Ne laisser personne sur le bord des autoroutes du numérique. La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'y attelle depuis plusieurs années déjà. Dans le cadre de sa feuille de route, l'exécutif prévoyait l'accès au très haut débit pour tous à l'horizon fin 2021 en utilisant, selon les secteurs, un « mix » technologique combinant la fibre, la 4G fixe et la VDSL. Lors d'un déplacement fin mars à Palladuc dans le Puy-de-Dôme, Laurent Wauquiez a annoncé, l'activation d'une quatrième voie, celle du satellite. La Drôme, l'Ardèche, l'Isère, l'Ain, la Haute-Savoie et les quatre départements auvergnats sont concernés par son déploiement. Au total, cela représente 2 336 communes pour un objectif de 3 000 abonnés reliés très prochainement.

Une aide de 600 euros par usager

« Le satellite nécessite des investissements importants pour l'installation d'une parabole mais son atout principal est d'être disponible partout sur le territoire régional. Il permet également de recevoir jusqu'à 100 Mb/s de flux descendant et sans limite de trafic grâce à la nouvelle génération de satellite, ce qui est gage d'un haut niveau de débit », explique le conseil régional. Concrètement en partenariat avec les départements concernés, la Région va proposer, à chaque usager qui en fera la demande, une aide plafonnée à 600 euros (300 euros pour l'achat du kit satellite et 300 euros pour son installation). Il ne restera à la charge de l'abonné que les frais de mise en service de l'ordre de 35 euros et les frais de port pour 15 euros.

Vérifier son éligibilité

En pratique, les habitants désirant bénéficier de cette technologie doivent se renseigner s'ils n'ont pas déjà la possibilité d'être raccordés par une autre technologie, fibre, VDSL ou 4G fixe. Si la réponse est négative, ils peuvent se rendre sur le site internet de la Région afin de voir si leur commune est éligible. Ensuite, le site leur proposera un abonnement, sachant que l'abonnement de référence est à 39 euros par mois. Lors de la prise d'abonnement, le bénéficiaire sera informé de l'aide de la Région et du Département qui sera automatiquement déduite de son devis. ■

S. C. d'après communiqué

TÉMOIGNAGES / A l'heure où les opérateurs annoncent l'arrivée de la 5G en France, de nombreux territoires peinent encore à bénéficier d'une connexion satisfaisante. Maires ou habitants de communes rurales, ils racontent leur quotidien entre fatalité et espoir de voir les choses enfin changer.

D'importantes disparités d'accès au numérique entre urbains et ruraux

Maire du Favril, une commune de 365 habitants située en Eure-et-Loire, John Billard connaît bien la problématique de l'accès au haut débit en milieu rural. Depuis plusieurs années, il est vice-président de l'Association des maires ruraux de France en charge du numérique. « Globalement, nous sommes sur la bonne voie et heureusement ! Nous n'avons jamais été aussi proches de l'objectif du haut débit (minimum 8 Mbit) partout d'ici fin 2022 et du très haut débit (30 Mbit) pour 2025. Le déploiement de la fibre s'organise plutôt bien même si certains territoires ont démarré plus tard. Ce qui nous inquiète le plus, c'est plutôt le déploiement du réseau mobile », analyse-t-il.



A Moras-en-Valloire, les 700 habitants devront attendre 2024 avant d'être raccordés au réseau fibre.

proche du centre bourg », raconte-t-il. Pour le réseau internet fixe, certains habitants s'en sortent mieux que d'autres... « Il existe un central téléphonique dans la commune voisine. Ceux qui sont situés à côté ont un très bon débit, pour les autres les pertes de lignes sont récurrentes », ajoute l'édile. Une réalité qui fait écho à la situation de Jean-François Farenc, maire

de Blanot, une commune de 180 habitants localisée en Saône-et-Loire. De son côté, il tient surtout à dénoncer le décalage entre le taux de connexion revendiqué par les opérateurs et la réalité du terrain. « Ils se targuent d'être à 95 % de connexion mais c'est très théorique. Il ne s'agit que d'une estimation de la couverture à partir de la puissance de

leurs installations mais c'est loin d'être aussi simple, que ce soit au niveau du réseau mobile ou fixe ». Une situation confirmée par Marine Seckler, élue de 32 ans installée depuis 2012 sur la commune. Faisant de la vente directe et gérant un site de vente en ligne, la connexion ADSL parfois poussive installée à Blanot la freine souvent dans son activité. Tout comme le réseau mobile, régulièrement défaillant. « J'ai besoin de consulter mes mails ou d'utiliser des applications pour le suivi de mes bêtes au quotidien. Quand ça ne passe pas, ça peut vite être agaçant », confie-t-elle.

Un enjeu pour l'attractivité des territoires

« Fibre une commune rurale, c'est beaucoup moins rentable qu'en ville pour les opérateurs », rappelle John Billard de l'AMRF. Boucle locale, internet par la radio, réseau 4G fixe, abonnement par satellite... De nombreuses communes sont aujourd'hui contraintes de trouver des alternatives en attendant d'être raccordées au très haut débit ou de créer des réseaux d'initiative publique pour financer les travaux de raccordement. A Blanot, il faudra patienter jusqu'à fin 2022 pour avoir la fibre.

À Moras-en-Valloire, ce ne sera pas avant 2024 soit près de dix ans après certaines grandes villes. Mais pour le téléphone, il n'existe pas de plan B. « Lorsque des néoruraux souhaitent venir s'installer, la première question qu'ils posent est celle de l'accès au très haut débit. Il y a donc un vrai enjeu pour l'attractivité des territoires ruraux et c'est d'autant plus vrai avec la crise sanitaire et l'essor du télétravail », souligne le maire de Moras-en-Valloire, Aurélien Ferlay. Une problématique que l'Etat semble enfin décidé à résoudre après des années d'attentisme. En 2018, le président Emmanuel Macron a conclu avec les opérateurs un « New deal mobile » les contraignant à couvrir l'ensemble du territoire d'un réseau mobile satisfaisant. Du côté des maires ruraux, on espère que pour la 5G, l'Etat saura cette fois se montrer plus ferme face aux opérateurs. « L'accord prévoit que 25 % du réseau 5G concernera des communes rurales. Cela prendra du temps mais elle finira par arriver jusqu'à nous. D'ici là, la première des priorités reste l'accès de l'ensemble du territoire à un réseau mobile et internet satisfaisant », conclut John Billard de l'AMRF. ■

Pierre Garcia

USAGE / L'étude Agrinautes mesure chaque année l'évolution de l'usage du numérique par les agriculteurs. Résultats et principaux enseignements de l'édition 2020.

Des agriculteurs de plus en plus connectés

L'édition 2020 de l'étude Agrinautes a été dévoilée début février lors d'un webinar organisé par Hyttel et Datagri, en partenariat avec Terre-net, Web-agri et La France Agricole. L'étude a été réalisée à l'automne 2020 auprès de 980 agriculteurs, de toute la France, dont 40,5 % sont des éleveurs de bovins (lait et/ou viande) et 42,5 % sont en grandes cultures et polyculture-élevage. L'étude nous apprend que plus de 99 % des agriculteurs sondés possèdent un ordinateur (fixe ou portable) et plus de 70 % un smartphone. 86 % consultent quotidiennement internet et 63 % plusieurs fois par jour. En ligne, les contenus les plus consultés sur internet par les agriculteurs sont principalement la météo, les services bancaires, les données de l'exploitation, les petites annonces, les cotations... Pour s'informer, les agriculteurs privilégient à 48,1 % la presse papier agricole, puis les conseillers de leur distributeur à 45,3 %. Ils se connectent sur leur ordinateur plutôt le matin, avant la journée de travail (de 6 heures à 9 heures) et le soir (après 20 heures), et tout au long de la journée sur leur smartphone.

La 4G progresse

Un des enseignements de l'étude Agrinautes est que le taux de couverture 4G progresse. Plus de 95 % des exploitations sont aujourd'hui couvertes par les réseaux mobiles et 67 % des répondants à cette enquête captent la 4G sur le siège de leur exploitation (66,9 %). En 2019, le taux de couverture de la 4G sur le siège de l'exploitation était de 41,7 % soit une progression de +15,9 points en un an. En

revanche, en ce qui concerne les parcelles, ce taux est un peu plus faible et se situe à 55,1 %.

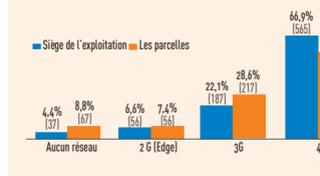
Les agriculteurs demandeurs d'OAD

Deuxième enseignement : les agriculteurs demandent fortement des outils d'aides à la décision (OAD). 43,9 % d'entre eux souhaiteraient disposer d'un tel outil pour la météo ; 28,1 % pour la lutte contre les maladies ; 27,4 % pour la lutte contre les mauvaises herbes et 26,3 % pour la lutte contre les insectes ravageurs. Viennent ensuite les marchés (18,8 %) et la gestion du troupeau (17 %). Mais il y a encore une forte marge de progression car 56 % d'entre eux n'utilisent pas ces outils.

Bien présents sur les réseaux sociaux

Deux tiers des sondés (68 %) sont inscrits sur au moins un réseau social. 44,7 % le sont sur Facebook, 40,9 % sur WhatsApp qui enregistre une forte progression par rapport à 2019 (28,7 %) et 27,9 % sur YouTube. Alors qu'ils étaient seulement 1 % à être inscrit sur Instagram en 2015, ils sont aujourd'hui 10,3 % à avoir un compte. De même pour Twitter, qui passe de 4,3 % d'utilisateurs en 2015 à 11 % en 2020. Sur les réseaux sociaux, les agriculteurs consultent surtout les pages qui parlent d'agriculture pour 45,7 %, puis les pages des distributeurs (36,7 %) et celles des firmes ou des constructeurs (35,7 %). Seuls 23 % des utilisateurs de réseaux sociaux postent des contenus de manière quoti-

Taux de couverture par le réseau mobile du siège d'exploitation ou des parcelles



dienne à hebdomadaire, et un tiers ne publie jamais de contenu en ligne.

Achats en ligne

70 % des répondants réalisent des achats en ligne. Leurs principales motivations sont l'absence de déplacement (55,4 %) et l'attractivité des prix (55,2 %). Au cours des douze prochains mois, 55,8 % se déclarent prêts à commander des pièces détachées ; 45,6 % des petits consommables (produits d'entretien, vêtements...); 21,3 % de semences et seulement 17,6 % des engrais, ainsi que 17 % des produits phytosanitaires. Les agriculteurs sondés disent recevoir beaucoup d'e-mails professionnels. Alors que l'an dernier, ils étaient 39,4 % à se sentir trop sollicités, ce chiffre atteint cette année 53,3 %, soit une hausse de +13,9 %. ■

C. D.